

# Les forêts soldées ...

## Chronique 2005

### La « variante zéro » du Conseil fédéral

« Abandon du soutien financier aux forêts et des restrictions d'exploitation » : ni plus ni moins, voici en substance une variante d'étude proposée en mai 2005 par le Conseil fédéral lors de sa première analyse du projet de révision de la loi fédérale sur les forêts. En d'autres termes, cantons, communes et propriétaires forestiers s'occuperaient seuls de l'entretien de ce patrimoine. Le climat politique est aux économies à n'importe quel prix ! Il est difficile de réviser une loi dans de telles conditions et de mener une saine réflexion sur le long terme. N'oublions pas que la forêt nécessite plusieurs générations de travail, d'entretien et de soins !

Entre temps, le Conseil fédéral est revenu sur sa position et a mis en consultation jusqu'à la fin octobre 2005 un projet de révision partielle de loi. Par rapport à la loi en vigueur, il met l'accent sur les forêts protectrices et la biodiversité. Une plus grande liberté d'exploitation devrait être donnée au propriétaire forestier, notamment par la légalisation des coupes rases jusqu'à 2 ha (équivalent à 4 terrains de football). Du point de vue de la sécurité, le législateur professionnalise les travaux en forêt.

### Miracle ou mirage financier ?

Dès qu'on aborde l'aspect financier, les choses se gâtent. Les moyens mis à disposition sont réduits drastiquement comme annoncé en 2004 suite au programme d'allègement budgétaire 2003. Il s'agit maintenant de savoir comment l'ambitieux programme de la loi pourra se réaliser avec si peu de moyens. La solution miracle tient en deux axes principaux. D'une part on soutient les propriétaires forestiers seulement dans des secteurs bien précis et d'autre part on compte sur une exploitation mécanisée sur de larges surfaces afin de diminuer les coûts de production. La multifonctionnalité des forêts passe ainsi à la trappe. Le rôle d'accueil du public n'est plus soutenu financièrement par la Confédération. Il est intéressant de constater que l'agriculture mène le même combat, se faire reconnaître pas seulement pour sa production agricole mais aussi paysagère, touristique donc multifonctionnelle.

Outre sa production de bois, la forêt a toujours rempli de multiples rôles : notamment la protection contre les catastrophes naturelles, l'accueil du public ainsi que la protection de la nature et des sources. Ceux-ci ont été financés jusqu'à présent, en grande partie, par les revenus tirés de la vente des bois. Ce marché s'étant effondré depuis l'ouragan Lothar, il faut dès lors trouver de nouvelles solutions de financement. Le désengagement programmé de la Confédération tombe donc au plus mauvais moment.

### La Suisse ne peut pas jouer dans la cour des grands

La politique désire assainir un secteur de notre économie qui traverse une grave crise suite notamment à l'ouragan Lothar mais aussi à un conservatisme certain pratiqué par le passé. En coupant les vivres, on espère trouver des solutions novatrices et salvatrices. Mais, on oublie que les conditions cadre de production ne sont pas vraiment favorables à l'heure de la mondialisation. Comment concurrencer un producteur scandinave ou nord américain qui compte des massifs forestiers de plusieurs dizaines de milliers d'hectares ? Il est évident qu'on ne joue pas dans la même catégorie. Ne serait-ce que par la configuration topographique mais aussi par la densité démographique de la Suisse et le morcellement de la propriété. Une production à grande échelle et de masse n'est pas adéquate pour un petit pays si peuplé. Comment expliquer qu'une planche de bois qui a parcouru des milliers de kilomètres, sans parler du bilan environnemental, parvient à être concurrentielle dans nos étalages ? Le problème est là !

### Une combinaison de solutions ...

La forêt de demain pourrait trouver son salut par la restructuration, l'utilisation accrue du bois et le soutien des autorités fédérales mais aussi cantonales et communales, ceci afin de conserver ces multiples rôles d'intérêt public.

La foresterie suisse a besoin de réformes ; certaines sont déjà opérationnelles. La création de centrales régionales de vente des bois, le regroupement des propriétaires forestiers publics et privés en unités de gestion plus efficaces, la réduction des soins en forêt en favorisant une sélection naturelle, l'amélioration des processus d'exploitation, représentent autant d'amorces de solutions.

L'utilisation du bois sous forme d'énergie ou de matériau de construction est un élément important au redressement de notre économie forestière. Les atouts de cette matière première sont nombreux : réduction de l'effet de serre, puits de carbone, besoin moins important en énergie grise pour sa transformation comparé au béton ou à l'acier, apport pour notre économie indigène. Dans ce dernier domaine, il est utile de rappeler que pour fr. 100.- d'énergie produite à partir du bois, fr. 52.- restent dans la région et le solde en Suisse. On soutient ainsi pleinement l'économie régionale. En comparaison, pour le mazout, sur cent francs, fr. 59.- partent à l'étranger et pire encore fr. 74.- pour le gaz. Alors pourquoi ne pas valoriser au maximum notre matière première renouvelable ?

Nous espérons que cette révision de la loi donne à la forêt la place qui lui revient et surtout le soutien de nos autorités, donc une véritable vision à long terme. Un arbre demandera souvent plus de 100 ans avant d'être récolté ; c'est pourquoi, l'approche réductrice partant d'un point de vue purement économique ou de restrictions budgétaires n'est pas raisonnable.

